



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 10 décembre 2021

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE CARRIÈRES/JURIDIQUE

Affaire suivie par : Marie-Mélanie GODARD, Laure DESCHAMPS
04 28 70 42 83 / 04 32 44 89 31
m.godard@cdg84.fr / l.deschamps@cdg84.fr

Circulaire n°21-55

Objet : Elections professionnelles

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le prochain **renouvellement général des représentants du personnel aux instances consultatives** de la fonction publique territoriale interviendra au mois de **décembre 2022**.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique crée une Commission consultative paritaire unique pour les trois catégories hiérarchiques A, B et C. Le Comité technique et le CHSCT fusionnent pour devenir le Comité social territorial.

Dans ce cadre, le Centre de gestion FPT 84 organisera les élections lui permettant de :

- renouveler les représentants du personnel siégeant en CAP A, B et C
- renouveler les représentants du personnel siégeant au Comité social territorial compétent pour les collectivités/établissements affiliés ayant moins de 50 agents
- renouveler les représentants du personnel siégeant en Commission consultative paritaire

Le nombre de représentants du personnel siégeant à chaque instance est déterminé en fonction des **effectifs des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion, appréciés au 1^{er} janvier 2022**.

Ainsi, et afin que le Pôle Carrières/Juridique puisse établir la composition de chaque instance :

Des liens personnalisés vers une **plateforme de déclaration des effectifs** seront transmis par messagerie électronique à vos DGS et DRH à compter du 10 décembre 2021. Les effectifs devront être déclarés **avant le 15 janvier 2022**.

Les formulaires de déclaration seront préremplis pour les collectivités ayant externalisé leur paye au CDG 84.

Vous trouverez, sur le site internet du CDG 84, www.cdg84.fr, rubrique « Ressources Humaines », « Elections professionnelles », toutes les informations pratiques nécessaires à la déclaration des effectifs. Le lien d'accès à ces informations sera rappelé dans le mail de lancement du recensement qui sera envoyé.

Vos conseillères Carrière/Retraite seront par ailleurs mobilisées pour vous accompagner et restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le CDG vous tiendra informé tout au long de l'année 2022 de l'avancée des opérations électorales. Vos conseillères Carrière/Retraite seront notamment amenées à vous recontacter dans le cadre de la constitution des listes électorales.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président,

Maurice CHABERT